

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 juin 2026

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL361

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

-----

**ARTICLE 6**

À la fin de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , notamment les conditions de recrutement des psychologues de police judiciaire, le contenu de la formation qui leur est dispensée et les modalités selon lesquelles ils prêtent serment ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer les dispositions précisant dans le détail le contenu du décret d'application de l'article 6.